



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 66
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle BARDIN
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Ludovic GAFFET
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Manuela SCHAEFFER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Fabian RUINET
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Brigitte POPARD	
	Madame Aziza AGLAGAL	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME
Convention du Contrat Local des Solidarités Etat / Dijon métropole - Avenant n°2

Lors de sa séance du 28 mars 2024, le Conseil métropolitain a autorisé la signature de la convention avec l'Etat relative au Contrat Local des Solidarités 2024-2027 où l'Etat et Dijon métropole se sont engagés à parité pour 350 000 € par an.

L'objet de ce Contrat vise, dans le cadre d'une concertation entre les deux institutions, à apporter un appui financier complémentaire permettant le renforcement d'actions menées ou l'expérimentation d'actions nouvelles, nécessaires au territoire métropolitain et à ceux de ses habitants le plus en difficulté.

Pour l'année 2026, en lien avec les partenaires locaux, le Contrat Local des Solidarités reprend dans un avenant n°2 la majorité des actions de la convention cadre pour un budget total de 700 000 €.

Ces actions couvrent un large champ des interventions sociales et se situent parmi les quatre axes suivants :

Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

- Action 1 : prévenir le décrochage par une prévention spécialisée renforcée
- Action 2 : développer des actions de remobilisation en faveur des jeunes pour les inscrire dans un parcours personnalisé

Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

- Action 3 : remobiliser les personnes éloignées de l'emploi
- Action 4 : renforcer l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi par la levée des freins et l'accompagnement des entreprises

Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

- Garantir un accès aux droits pour tous
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour les publics vulnérables

Construire une transition écologique solidaire

- Soutenir la mobilité durable des publics
- Déployer les modes d'accompagnement des publics

Le détail des actions avec les différents partenaires apparaît dans le tableau joint à la présente délibération. Les conventions afférentes présentent leurs modalités de financement.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de la convention au Contrat Local des Solidarités avec l'Etat annexé à la présente délibération, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 350 000 € par l'Etat permettant la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention ;
- **d'approuver** le tableau joint en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser les subventions aux associations portées au tableau annexé ;
- **d'approuver** les conventions jointes à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention qui lie Dijon métropole et l'association CESAM dans le cadre du Contrat Local des Solidarités ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention qui lie Dijon métropole et l'association MPDM dans le cadre du Contrat Local des Solidarités ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 36 000 € au CESAM et de 115 000 € à la MPDM ;
- **de prélever** les crédits nécessaires au déploiement de cette convention sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	